



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 29 Novembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/11/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. HERVIN Claude, M. MAILLE Jean-Marie, M. DEBCZAK Jean-Michel, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. DREVILLE Gérard, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, M. TERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest

Suppléant(s) : M. HERVIN Claude (de M. COLLIN Eric), M. MAILLE Jean-Marie (de M. DUFUMIER Dominique), M. DEBCZAK Jean-Michel (de M. BOCQUET Jean-Charles), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. DESHAYES François, M. SPECQ André à M. MELLA Daniel, Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. DUFUMIER Dominique, M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MANSOUX Michel, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. EPALLE Jean, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-041 – Tarification de la redevance assainissement au 1er Janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est demandé au comité syndical, de bien vouloir délibérer sur les montants de la redevance SICTEUB 2023, inscrite au regard de chaque commune

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 01/01/2023	
Communes	Redevance HT
Asnières-sur-Oise	2.20 €
Bellefontaine	2.20 €
Chaumontel	2.20 €
Coye-la-Forêt	2.20 €
Fosses	2.20 €
Jagny-sous-Bois	2.20 €
La Chapelle-en-Serval	2.20 €
Lassy	2.20 €
Le Plessis-Luzarches	2.20 €
Luzarches	2.20 €
Marly la Ville	2.20 €
Marly la Ville Hameau de la sucrerie (part collecte sictaub Part transport et traitement SIAH	Part collecte SICTEUB 1.09€ 1,50€ HT
Mortefontaine	2.20 €
Noisy-sur-Oise	2.20 €
Orry la Ville	2.20 €
Plailly	2.20 €
Pontarmé	2.20 €
Saint-Witz (ZI)	2.20 €
Seugy	2.20 €
Survilliers	2.20 €
Thiers-sur-Thève	2.20 €
Viarmes	2.20 €
Belloy en France – ZAC de l'Orme	2.20€

La part transport et traitement perçue par le SIAH est de 1.50 €. Le montant total de la redevance s'élève à 2.59 €.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** les montants de la redevance SICTEUB 2023 inscrits ci-dessus
- **DIT** que ces montants seront repris dans le budget primitif 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 01/12/2022
Le Président